

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAOU (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

## 20230406039DE

### DELIBERATION POUR L'AVENANT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE SAIGNES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°20191205014DE en date du 05 décembre 2019 autorisant la signature d'une convention d'utilisation du centre socioculturel de Saignes pour 5 ans, précisant les modalités d'utilisation de la salle par Sumène Artense communauté dans le cadre de ses animations culturelles. Cette convention précisait une mise à disposition à titre gratuit et une priorité sur la réservation de la salle pour 3 semaines de résidences artistiques et 5 à 10 manifestations culturelles par an.

Considérant le volume d'utilisation et le caractère intercommunal de cette salle, il est proposé au conseil communautaire de mettre en place un avenant en 2023 pour valider une participation forfaitaire à hauteur de 2 000€. En 2024, une nouvelle convention d'utilisation précisera les modalités de partenariat entre les deux collectivités.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR, valide l'avenant à la convention d'utilisation du centre socioculturel de Saignes et autorise M. le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**

Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*